

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.5-005/2021 : SUBVENTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE VERSÉES AUX PARTICULIERS - ABONDEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de verser une aide forfaitaire pour les travaux exécutés par une entreprise.

L'abondement sera octroyé tous les 15 ans par type de travaux.

TYPE	RIVES DE MOSELLE	COMMUNE 2020	COMMUNE 2021
Isolation des toitures	25 % d'un plafond de 3 000 € HT de travaux soit 750 € de subvention maximum par immeuble.	400 €	500 €
Isolation thermique extérieure	25 % d'un plafond de 12 000 € H.T. de travaux soit 3 000 € de subvention par habitation	400 €	500 €
Ravalement de façades	25 % d'un plafond de 4 000 € H.T. de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation	600 €	600 €

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL005-DE
Reçu le 09/03/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

TYPE	RIVES DE MOSELLE	COMMUNE 2020	COMMUNE 2021
Remplacement des menuiseries extérieures	25 % d'un plafond de 8 000 € H.T. de travaux soit 2 000 € de subvention par habitation	500 €	1 000 €
Remplacement du système de chauffage	25 % d'un plafond de 4 000 € H.T. de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation	600 €	800 €

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL005-DE
Reçu le 09/03/2021

